

FICHE PRATIQUE

Unité d'évaluation
pluri professionnelle de
gériatrie dans la cité

Présentation de l'action

Pourquoi ?

Face aux défis épidémiologiques (augmentation du nombre de personnes âgées et du nombre de personnes avec maladies chroniques), et défis organisationnels (accessibilité aux soins et continuité des soins), il apparaît nécessaire de développer un partenariat où l'ensemble des acteurs formels et informels travaillent en réseau au mieux des intérêts du patient.

La création d'une unité d'évaluation gériatrique pluri professionnelle dans la cité va permettre de créer du lien entre les différents intervenants dont les médecins généralistes, les pharmaciens et les professionnels de proximité et favoriser le maintien à domicile de la personne, en évitant les hospitalisations à répétition et les passages inappropriés au service des urgences (SAU).

Dimension pluri professionnelle de l'action

La dimension pluri professionnelle de l'unité d'évaluation gériatrique dans la cité est un point fort en termes de parcours de santé.

Elle permet de mener à bien à la fois les démarches de concertations innovantes avec les partenaires extérieurs, les interventions en collaboration avec la psychiatrie pour les sujets âgés posant le problème de troubles psychopathologiques complexes et l'analyse pharmaceutique des prescriptions avec des conciliations médicamenteuses dans les cas complexes en lien avec l'OMEDIT.

Objectifs

Cette action a pour but d'améliorer à la fois la coordination, la continuité, la qualité et l'efficacité des soins sanitaires et sociaux pour les personnes âgées ayant une incapacité modérée/grave et ayant besoin d'une combinaison complexe de soins de santé.

Fonctionnement et organisation

Une action demandée par qui ?

Les demandes d'intervention de l'unité d'évaluation gériatrique pluri professionnelle dans la cité seront principalement effectuées par les soins primaires de proximité dont le médecin généraliste, le pharmacien et l'infirmière de la personne âgée (Coordination Clinique de Proximité – PAERPA).

La demande d'intervention peut rentrer dans le cadre de l'organisation d'un plan personnalisé de santé ou PPS avec les partenaires de santé (médecin traitant, pharmacien, infirmier, kinésithérapeute, etc.) dont le médecin généraliste sera le coordonnateur (Haute Autorité de Santé – Plan Personnalisé de Santé Juillet 2013).

Professionnels impliqués dans l'action

L'unité d'évaluation gériatrique pluri professionnelle sera considérée comme un des maillons de la coordination territoriale d'appui en collaboration avec les dispositifs Centre Local d'Information et de Coordination, Centre Communal d'Action Sociale ou les Maisons pour l'Autonomie et l'Intégration des malades Alzheimer, etc.

Elle sera composée d'un gériatre, d'un pharmacien, d'un temps de psychiatre et de professionnels de santé : infirmier, assistant social, ergothérapeute et secrétaire.

Actions de l'unité d'évaluation gériatrique

1

Mettre en place des actions en amont de la « crise » sous la forme d'actions de prévention primaires et secondaires afin d'éviter les événements indésirables ou les prescriptions inappropriées (1^{er} motif d'admission au SAU) et la survenue de syndromes gériatriques tels que la dénutrition, la confusion, les chutes, la dépression et la perte d'autonomie fonctionnelle.

2

Promouvoir le suivi du patient âgé dans la filière de soins gériatriques et optimiser l'orientation des patients.

3

Développer un travail en pluridisciplinarité afin de permettre une concertation sur les situations particulières ou complexes, la mise en place de protocoles de soins et de dispositifs de formation et améliorer la coordination de tous les acteurs médicaux, para médicaux, sociaux et médico-sociaux autour de la personne âgée.